

PROPOSITION DE MODIFICATION

AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Énoncé actuel

23. Personne ressource.

Le consultant du Programme de développement des collectivités du gouvernement du Canada siège à titre de personne ressource au conseil d'administration. Le conseil peut, par résolution, inviter toute autre personne ou représentant d'organisme à siéger à titre de personne ressource dans le cadre des activités de la SADC Matawinie inc.

Modification proposée

23. Personne ressource. ~~Le consultant du Programme de développement des collectivités du gouvernement du Canada siège à titre de personne ressource au conseil d'administration.~~ Le conseil peut, par résolution **et selon les sujets à discuter**, inviter **une** toute autre personne ou **un** représentant d'organisme à ~~siéger~~ à assister **à une réunion du conseil d'administration** à titre de personne ressource **sans droit de vote** dans le cadre des activités de la SADC Matawinie inc.